

2020-ARP-099

PLU DE HAGUENAU - MISE A JOUR N°3

Service  
réfèrent

Direction de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement

## Le Président de la Communauté d'Agglomération de Haguenau

**VU** le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.151-43, L.153-60, R.151-51 et R.153-18,

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 19 novembre 2012 approuvant le Plan Local d'Urbanisme de Haguenau,

**VU** les délibérations du Conseil municipal en date du 22 septembre 2014 et du 19 septembre 2016 modifiant le Plan Local d'Urbanisme de Haguenau,

**VU** les délibérations du Conseil Communautaire en date du 13 septembre 2018 et du 27 juin 2019 modifiant le Plan Local d'Urbanisme de Haguenau,

**VU** les arrêtés du président de la CAH en date du 26 septembre 2017 et du 23 avril 2019 mettant à jour le Plan Local d'Urbanisme de Haguenau,

**VU** l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2016 portant modification de l'arrêté préfectoral du 19 août 2013 portant révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres dans le Bas-Rhin,

## ARRETE

### **Article 1 :**

Le Plan Local d'Urbanisme de Haguenau est mis à jour à la date du présent arrêté afin d'actualiser les annexes suite à l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2016 modification le classement sonore des infrastructures de transports terrestres dans le Bas-Rhin.

Les pièces suivantes, annexées au Plan Local d'Urbanisme de Haguenau sont modifiées :

- Arrêté préfectoral portant classement sonore des infrastructures de transports terrestres dans le Bas-Rhin et ses annexes,
- Plan des nuisances acoustiques de transports terrestres – planche 1/4,
- Plan des nuisances acoustiques de transports terrestres – planche 2/4,

### **Article 2 :**

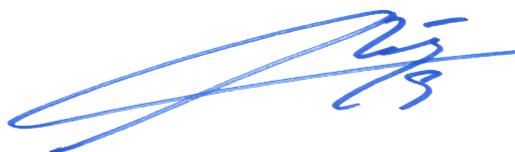
Le Plan Local d'Urbanisme mis à jour est tenu à la disposition du public à la mairie de Haguenau (Direction de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement – 2 rue des Chevaliers à Haguenau) et au siège de la Communauté d'Agglomération de Haguenau aux jours et heures habituels d'ouverture.

**Article 3 :**

Le présent arrêté fera l'objet d'un **affichage pendant une durée d'un mois** en mairie de Haguenau et au siège de la Communauté d'Agglomération.

Fait à Haguenau, le 30 juillet 2020

Pour extrait conforme  
Le Président,  
Pour le Président et par délégation,  
Le Vice-Président,



Jean-Lucien NETZER

Ampliation destinée à :

- *Sous-Préfecture*
- *Direction Régionale des Finances Publiques d'Alsace – France Domaine du Bas-Rhin,*
- *M. le Maire de Haguenau,*
- *Registre des arrêtés*

<b>Nomenclature Préfecture</b>	2.1
<b>Nomenclature Préfecture</b>	Documents d'urbanisme

<b>PLU DE HAGUENAU - MISE A JOUR N°3</b>	
<b>Affiché le</b>	
<b>Envoyé en Préfecture le</b>	3 août 2020
<b>Enregistré en Préfecture le</b>	3 août 2020
<b>ID de télétransmission</b>	067-200067874-20200701-23849-AR-1-1